



Sans autorisation de travaux peut on vendre en l'état

Par **candide 1947**, le **10/06/2014** à **13:27**

Bonjour,

Nous voulons vendre un local commercial dans lequel quelques travaux ont été réalisés il y a 30 ans sans demande d'autorisation préalable.

Une demande a été faite cette année à l'assemblée des copropriétaires pour valider à posteriori lesdits travaux, l'AG a refusé.

Est il possible désormais de vendre sans risque, en l'état ce local?

Merci d'avance pour toute aide

Par **domat**, le **10/06/2014** à **13:50**

bjr,

si vous trouvez un acheteur qui informé de la position du syndicat des copropriétaires, accepte d'acheter pourquoi pas.

mais il faudra bien le préciser sur l'acte de vente.

cdt